

20	31/07/2019	BE 0841.470.248	32	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19423.00147	A 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **INTERCOMMUNALE DE MUTUALISATION EN MATIERE INFORMATIQUE ET ORGANISATIONNELLE**

Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée

Adresse: Rue Léon Morel

N°: 1

Boîte:

Code postal: 5032

Commune: Isnes

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Namur

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0841.470.248

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

30-11-2018

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

13-06-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2018

au

31-12-2018

Exercice précédent du

01-01-2017

au

31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A 6.2, A 6.5, A 6.7, A 6.9, A 7.1, A 7.2, A 8, A 10, A 13, A 14, A 15, A 16, A 17, A 18

<p style="text-align: center;">LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE</p>
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

LAFONTAINE Fabian

Rue Wardin 270
6600 Bastogne
BELGIQUE

Début de mandat: 24-01-2018

Fin de mandat: 07-06-2018

Administrateur

GINGOUX Fernand

Avenue de la Paix 16
4430 Ans
BELGIQUE

Début de mandat: 07-06-2018

Fin de mandat: 13-06-2019

Administrateur

LUGOWSKI Dominique

Rue Jean Jaurès 26
4340 Awans
BELGIQUE

Début de mandat: 07-06-2018

Fin de mandat: 13-06-2019

Administrateur

VIALARD Guy

Avenue Célestin Demblon 2
4432 Alleur
BELGIQUE

Début de mandat: 07-06-2018

Fin de mandat: 13-06-2019

Administrateur

DELHAISE Rudy

Route d'Andenne 4/F
5310 Eghezée
BELGIQUE

Début de mandat: 07-06-2018

Fin de mandat: 13-06-2019

Administrateur

GOREZ Denis

Place d'Hymiée 50
6280 Gerpinnes
BELGIQUE

Début de mandat: 07-06-2018

Fin de mandat: 13-06-2019

Administrateur

DUFRANE Florent

N°	BE 0841.470.248		A 2.1
----	-----------------	--	-------

Rue Brunehaut 212
7024 Ciplu
BELGIQUE

Début de mandat: 24-01-2018

Fin de mandat: 07-06-2018

Administrateur

WAUTERS Augusta

Rue de l'Escafène 5
6532 Ragnies
BELGIQUE

Début de mandat: 24-01-2018

Fin de mandat: 07-06-2018

Administrateur

PLUME François

Rue Georges Deprez 13
5060 Sambreville
BELGIQUE

Début de mandat: 07-06-2018

Fin de mandat: 13-06-2019

Administrateur

TOUSSAINT Jean-Marc

Rue Bonwez 20
5080 Rhisnes
BELGIQUE

Début de mandat: 07-06-2018

Fin de mandat: 13-06-2019

Administrateur

DUBOIS Philippe

Rue de l'Agauche 17
4560 Clavier
BELGIQUE

Début de mandat: 07-06-2018

Fin de mandat: 13-06-2019

Vice-président du Conseil d'Administration

DISPA Benoît

Rue du Paradis 20
5030 Gembloux
BELGIQUE

Début de mandat: 07-06-2018

Fin de mandat: 13-06-2019

Administrateur

LEMPEREUR Martin

rue Porte Haute 15
6900 Marche-en-Famenne
BELGIQUE

Début de mandat: 07-06-2018

Fin de mandat: 13-06-2019

Administrateur

PIERARD Jean-François

Avenue de la Toison d'Or 30
6900 Marche-en-Famenne
BELGIQUE

Début de mandat: 07-06-2018

Fin de mandat: 13-06-2019

Administrateur

CARLIER Marc

Hameau de la Houzie 6
6536 Thuillies
BELGIQUE

Début de mandat: 07-06-2018

Fin de mandat: 13-06-2019

Administrateur

N°	BE 0841.470.248		A 2.1
----	-----------------	--	-------

HOLZEMANN Christophe

Rue Lavoisier 41
4100 Seraing
BELGIQUE

Début de mandat: 24-01-2018

Fin de mandat: 07-06-2018

Administrateur

BARVAIS Marc

Rue des Représentants 22
7012 Jemappes
BELGIQUE

Début de mandat: 07-06-2018

Fin de mandat: 13-06-2019

Président du Conseil d'Administration

CAPPE Robert

Rue des Spinettes 7/a
5080 Rhisnes
BELGIQUE

Début de mandat: 24-01-2018

Fin de mandat: 07-06-2018

Administrateur

DE HERTOIGH Benoît

Rue de la Vallée 52
5310 Eghezée
BELGIQUE

Début de mandat: 24-01-2018

Fin de mandat: 30-05-2018

Administrateur

NEUBERG Marie

Rue des Déportés 81/64
6700 Arlon
BELGIQUE

Début de mandat: 24-01-2018

Fin de mandat: 07-06-2018

Administrateur

JEANMART Philippe

Rue Robersart 133
5150 Floreffe
BELGIQUE

Début de mandat: 24-01-2018

Fin de mandat: 07-06-2018

Administrateur

GHIOT Françoise

Rue du Cimetière 168
7110 Houdeng-Goegnies
BELGIQUE

Début de mandat: 07-06-2018

Fin de mandat: 13-06-2019

Administrateur

DOUCY Laurent

Rue de l'Astia 19
6280 Gerpinnes
BELGIQUE

Début de mandat: 07-06-2018

Fin de mandat: 13-06-2019

Administrateur

HALLET Danièle

Rue de Scoumont 45
5140 Sombreffe
BELGIQUE

Début de mandat: 07-06-2018

Fin de mandat: 13-06-2019

Administrateur

N°	BE 0841.470.248		A 2.1
----	-----------------	--	-------

MATYSIAK Carine

Place de Carnières 22
7141 Carnières
BELGIQUE

Début de mandat: 07-06-2018 Fin de mandat: 13-06-2019 Administrateur

FRANTZEN Dominique

Rue de Jumet 365
6030 Marchienne-au-Pont
BELGIQUE

Début de mandat: 07-06-2018 Fin de mandat: 13-06-2019 Administrateur

DENIS-SIMON Véronique

Rue de Sart-Moulin 116
1421 Ophain-Bois-Seigneur-Isaac
BELGIQUE

Début de mandat: 07-06-2018 Fin de mandat: 13-06-2019 Administrateur

BRISON Emmanuel

Rue des Loges 9/c
6540 Lobbes
BELGIQUE

Début de mandat: 07-06-2018 Fin de mandat: 13-06-2019 Administrateur

RLS AUDIT & CONSEILS SPRL (B863)

BE 0549.914.873
Chaussée de Couvin 110
6460 Chimay
BELGIQUE

Début de mandat: 07-06-2018 Fin de mandat: 07-06-2021 Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

SOHET Luc (A906)
Réviseur d'entreprises
Chaussée de Couvin 110
6460 Chimay
BELGIQUE

BRANKAER PH & PARTNERS SPRL (B00329)

BE 0462.238.058
Rue Léon Colleaux 41
6762 Saint-Mard
BELGIQUE

Début de mandat: 07-06-2018 Fin de mandat: 07-06-2021 Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

BRANKAER Philippe (A01711)
Réviseur d'entreprise
Allée des Bouleaux 49
4140 Gomzé-Andoumont
BELGIQUE

N°	BE 0841.470.248		A 2.1
----	-----------------	--	-------

N°	BE 0841.470.248		A 2.2
----	-----------------	--	-------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.557.050</u>	<u>1.661.864</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	90.308	152.361
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	1.466.151	1.508.912
Terrains et constructions		22	1.401.108	1.439.533
Installations, machines et outillage		23	4.617	5.130
Mobilier et matériel roulant		24	60.426	64.249
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	591	591
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>1.387.812</u>	<u>924.751</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	570.107	440.131
Créances commerciales		40	297.068	293.903
Autres créances		41	273.038	146.228
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	797.958	411.855
Comptes de régularisation		490/1	19.747	72.765
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>2.944.863</u>	<u>2.586.615</u>

N°	BE 0841.470.248	A 3.2
----	-----------------	-------

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	PASSIF		
	CAPITAUX PROPRES		
	Capital		
	10/15	216.105	247.262
	10	60.892	58.592
	Capital souscrit	60.892	58.592
	100		
	Capital non appelé		
	101		
	Primes d'émission		
	11		
	Plus-values de réévaluation		
	12		
	Réserves		
	13	2.022	2.022
	Réserve légale	2.022	2.022
	130		
	Réserves indisponibles		
	131		
	Pour actions propres		
	1310		
	Autres		
	1311		
	Réserves immunisées		
	132		
	Réserves disponibles		
	133		
	Bénéfice (Perte) reporté(e)	71.003	46.175
	(+)/(-)		
	14		
	Subsides en capital	82.188	140.472
	15		
	Avance aux associés sur répartition de l'actif net		
	19		
	PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		
	16		
	Provisions pour risques et charges		
	160/5		
	Pensions et obligations similaires		
	160		
	Charges fiscales		
	161		
	Grosses réparations et gros entretien		
	162		
	Obligations environnementales		
	163		
	Autres risques et charges		
	164/5		
	Impôts différés		
	168		
	DETTES		
	17/49	2.728.757	2.339.353
	Dettes à plus d'un an		
6.3	17	1.221.125	1.283.340
	Dettes financières		
	170/4	1.221.125	1.283.340
	Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		
	172/3	1.221.125	1.283.340
	Autres emprunts		
	174/0		
	Dettes commerciales		
	175		
	Acomptes reçus sur commandes		
	176		
	Autres dettes		
	178/9		
	Dettes à un an au plus		
6.3	42/48	1.507.632	996.879
	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
	42	62.215	61.286
	Dettes financières		
	43	599.832	300.000
	Etablissements de crédit		
	430/8	599.832	300.000
	Autres emprunts		
	439		
	Dettes commerciales		
	44	498.155	238.658
	Fournisseurs		
	440/4	498.155	238.658
	Effets à payer		
	441		
	Acomptes reçus sur commandes		
	46		
	Dettes fiscales, salariales et sociales		
	45	347.431	396.935
	Impôts		
	450/3	76.733	76.794
	Rémunérations et charges sociales		
	454/9	270.697	320.142
	Autres dettes		
	47/48		
	Comptes de régularisation		59.134
	492/3		
	TOTAL DU PASSIF	2.944.863	2.586.615
	10/49		

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	2.224.624	1.980.786
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.4	62	2.019.388	1.923.486
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	159.410	131.682
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		-150.247
Autres charges d'exploitation		640/8	11.886	12.891
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		3.441
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	33.940	59.534
Produits financiers	6.4	75/76B	58.284	73.307
Produits financiers récurrents		75	58.284	58.307
Dont: subsides en capital et en intérêts		753	58.284	
Produits financiers non récurrents		76B		15.000
Charges financières	6.4	65/66B	21.871	21.936
Charges financières récurrentes		65	21.871	21.936
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	70.353	110.905
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	45.525	89.761
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	24.828	21.144
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	24.828	21.144

N°	BE 0841.470.248	A 5
----	-----------------	-----

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	71.003	46.175
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	24.828	21.144
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	46.175	25.031
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	71.003	46.175
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

N°	BE 0841.470.248	A 6.1.1
----	-----------------	---------

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXXX	433.205
8029		
8039		
8049	-2.179	
8059	431.026	
8129P	XXXXXXXXXXXX	280.844
8079	62.053	
8089		
8099		
8109		
8119	-2.179	
8129	340.718	
21	90.308	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXXX	1.674.047
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	54.596	
Cessions et désaffectations	8179	19.190	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189	2.179	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	1.711.632	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXXXX	165.134
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	97.357	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	19.190	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319	2.179	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	245.481	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	1.466.151	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXX	591
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	591	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	591	

N°	BE 0841.470.248	A 6.3
----	-----------------	-------

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

42 **62.215**

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912 **258.439**

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913 **962.686**

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

8921

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

891

Autres emprunts

901

Dettes commerciales

8981

Fournisseurs

8991

Effets à payer

9001

Acomptes reçus sur commandes

9011

Dettes salariales et sociales

9021

Autres dettes

9051

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières

8922

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

892

Autres emprunts

902

Dettes commerciales

8982

Fournisseurs

8992

Effets à payer

9002

Acomptes reçus sur commandes

9012

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022

Impôts

9032

Rémunérations et charges sociales

9042

Autres dettes

9052

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

9062

N°	BE 0841.470.248	A 6.4
----	-----------------	-------

RÉSULTATS

PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	28,3	25,2
76		15.000
76A		
76B		15.000
66		3.441
66A		3.441
66B		
6503		

N°	BE 0841.470.248	A 6.6
----	-----------------	-------

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

HONORAIRES REVISEURS

Exercice
9.196

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans l'entreprise

Nature des transactions

Avec des entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de l'entreprise

Nature des transactions

Exercice

N°	BE 0841.470.248	A 6.8
----	-----------------	-------

RÈGLES D'ÉVALUATION

Il est précisé que d'une manière générale il sera fait application des principes qui figurent dans l'A.R. du 30 janvier 2001 et qu'il sera tenu compte des avis de la Commission des Normes Comptables.
De manière plus spécifique, il sera fait application des règles particulières énoncées ci-après.

1. FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont pris en charge au moment où ils sont engagés.

2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément à l'article 60 de l'A.R. du 30 janvier 2001, les immobilisations incorporelles acquises de tiers ou par apport sont valorisées à leur prix d'acquisition et les autres sont valorisées à leur coût de revient. Elles font l'objet, en cas d'utilisation limitée dans le temps, d'amortissements linéaires aux taux de 20%.

Les amortissements sont calculés prorata temporis en fonction de la date d'acquisition et en nombre de mois. Le premier mois d'amortissement étant celui suivant la date d'acquisition.

Les projets de développement informatiques sont comptabilisés comme « immobilisation en cours » jusqu'à leur date de mise en service. Les amortissements sont alors calculés au prorata temporis en nombre de mois. Le premier mois d'amortissement étant celui suivant la date de mise en service.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition, de revient, ou valeur d'apport, y compris les frais accessoires, conformément aux articles 36, 37 et 39 de l'A.R. du 30/01/2001.

Les immobilisations corporelles à utilisation limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires aux taux suivants :

- Immeubles : 3% (linéaire)
- Installations : 10% (linéaire)
- Machines et outillage : 20% (linéaire)
- Mobilier et matériel de bureau : 20% (linéaire)
- Matériel roulant : 20% (linéaire)
- Matériel informatique : 33,33% (linéaire)
- Aménagement des locaux : 10% (linéaire)
- Frais accessoires : 0% - 100% (linéaire)

Les amortissements sont calculés prorata temporis en fonction de la date d'acquisition et en nombre de mois pour les immobilisations dont la mise en service est directe. Le premier mois d'amortissement étant celui suivant la date d'acquisition.

Immeubles

Concernant l'immeuble acquis en 2017, dont la partie terrain et construction ont fait l'objet d'un investissement sur base de la valeur d'acquisition, les règles suivantes seront d'application :

- Tous les travaux de maintien de l'actif qui seront effectués par la suite feront l'objet d'une prise en charge directe ;
- Par contre, tout ce qui concourt à augmenter la valeur du patrimoine immobilier fera l'objet d'un investissement.

Matériel informatique

A dater de l'exercice comptable 2018, le seuil absolu à partir duquel l'on comptabilise une immobilisation est fixé à 3.000,00 euros ; en dessous de ce montant, il y a prise en charge immédiate.

Frais accessoires :

Les frais accessoires sont amortis de 0 à 100%.

Les frais accessoires sur terrains quant à eux subissent une réduction de valeur l'année de l'acquisition.

Les immobilisations corporelles peuvent faire l'objet d'une réévaluation lorsque la valeur de celles-ci, déterminée en fonction de leur utilité pour l'entreprise, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable.

4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations et créances sont inscrites à leur prix d'acquisition déduction faite des montants non appelés. Toutefois, une évaluation individuelle de chaque participation est établie en tenant compte de différents critères tels que la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle une participation est détenue.

Les créances et les cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale.

Les moins-values constatées sur les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur selon le prescrit de l'article 66 de l'A.R. du 30/01/2001.

5. CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les créances sont reprises à leur valeur nominale conformément à l'article 67 du 30/01/2001.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si des risques de non-récupération, de moins-value ou de dépréciations probables existent. Lorsqu'il apparaît qu'une créance est définitivement perdue, cette perte est directement enregistrée au compte de résultats.

Au moins annuellement, une évaluation, par le conseil d'administration, est faite au niveau des créances commerciales en vue d'appliquer d'éventuelles réductions de valeur. Cette comptabilisation éventuelle se fait sur base de documents probants, tels que rappels, recommandés, courriers d'avocats, justifiant cette prise de décision.

6. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Les en-cours de fabrication sont évalués à leur coût de revient (article 37 de l'A.R. du 30/01/2001) éventuellement majorés, compte tenu du degré d'avancement des travaux, de l'excédent du prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient conformément à l'article 71 de l'A.R. du 30/01/2001.

7. PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les composants de ces rubriques sont repris à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur, conformément à l'article 74 de l'A.R. du 30/01/2001.

8. PLUS-VALUES DE REEVALUATION

Les plus-values de réévaluation sont traitées en conformité à l'article 57 de l'A.R. du 30/01/2001.

9. SUBSIDES RECUS EN CAPITAL

Les subsides en capital sont repris pour les montants reçus, déduction faite des impôts différés si applicable. Des réductions échelonnées sont déduites au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles lesdits subsides ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles, conformément aux articles 50 à 55 de l'A.R. du 30/01/2001. Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

11. DETTES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale en application de l'article 77 de l'A.R. du 30/01/2001. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

12. DEVICES

Les avoirs, dettes, droits et engagements libellés en devises sont convertis en euro sur base des cours officiels des changes. Les différences de change sont comptabilisées en produits ou en charges.

A la clôture de l'exercice, les postes en devises sont réévalués au taux de change de clôture et les écarts de conversion sont compensés par devises. Les écarts de conversion négatifs sont pris en charge et les écarts de conversion positifs sont reportés (au passif). Les écarts de conversion sur les valeurs disponibles et les placements de trésorerie en devises sont immédiatement pris en compte de résultats.

Le Conseil d'administration prend les résolutions suivantes :

- 1.D'arrêter les règles d'évaluation de la société.
- 2.De faire acter les dites règles d'évaluation dans le livre des inventaires de la société en donnant la référence au présent procès-verbal.
- 3.D'effectuer la publicité nécessaire lors de l'établissement des comptes annuels.

N°	BE 0841.470.248		A 9
----	-----------------	--	-----

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Dettes fiscales échues

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

**MONTANT DES SUBSIDES EN CAPITALS OU EN INTÉRÊTS PAYÉS OU ALLOUÉS
PAR DES POUVOIRS OU INSTITUTIONS PUBLICS**

Codes	Exercice
9072	
9076	
9078	<u>922.026</u>

RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE A RESPONSABILITE LIMITEE INTERCOMMUNALE DE MUTUALISATION EN MATIERE INFORMATIQUE ET ORGANISATIONNELLE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société coopérative à responsabilité limitée Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (la « société ») ou (« IMIO SCRL »), nous vous présentons notre rapport du collège des commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au collège des commissaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaires par l'assemblée générale du 24 janvier 2018, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaires vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020. Il s'agit de notre premier contrôle légal des comptes annuels de la société IMIO SCRL.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 2.944.862,67 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 24.827,50.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du collège des commissaires relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Les comptes annuels de société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été audités par un autre collège de commissaires qui a exprimé dans son rapport en date du 17 avril 2018, une opinion sans réserve sur ces comptes annuels.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du collège des commissaires relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du collège des commissaires contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du collège des commissaires sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du collège des commissaires. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au collège des commissaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du collège des commissaires

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques du rapport de gestion publié et inclus aux pages 4 à 14 du « rapport au conseil d'administration Année 2018 », nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés à l'exception de certains éléments repris aux pages 5, 8, 9, 10, 11 dont les termes et données ne sont pas cohérents avec les comptes annuels.

SPRL RLS Audit & Conseils
Réviseur d'entreprises B863

Associé : Luc SOHET A906
Ingénieur Commercial et de Gestion
Associé : Romain SOHET
Ingénieur de Gestion



Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer à l'exception de certaines terminologies inappropriées (EBITDA, marge, ...).

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1^{er}, 6^o/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

Nos cabinets de révision n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels, et nos réseaux sont restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- A l'exception de l'inventaire des commandes en-cours, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Chimay, le 03 mai 2019

SPRL BRANKAER Ph. & Partners

Commissaire

Représentée par son gérant

Philippe BRANKAER

Réviseur d'entreprises

SPRL RLS Audit & Conseils

Commissaire

Représentée par son gérant

Luc SOHET

Réviseur d'entreprises

N°	BE 0841.470.248	A 12
----	-----------------	------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	26,3	2,3	28,3	ETP	25,2
Nombre d'heures effectivement prestées	101	39.474	3.104	42.578	T	38.137
Frais de personnel	102	1.831.155	143.991	1.975.146	T	1.923.486

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	28	3	30,5
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	28	3	30,5
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	22	2	23,6
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	16	1	16,8
de niveau supérieur non universitaire	1202	4	1	4,8
de niveau universitaire	1203	2		2
Femmes	121	6	1	6,9
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	5		5
de niveau supérieur non universitaire	1212	1		1
de niveau universitaire	1213		1	0,9
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	28	3	30,5
Ouvriers	132			
Autres	133			

N°	BE 0841.470.248	A 12
----	-----------------	------

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	5		5
305		1	1

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821	15	5831	2
5822	2.320	5832	256
5823	41.454	5833	6.000
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

A. **Autres documents à déposer:** oui/~~non~~*; le cas échéant ils sont repris après le rapport de gestion

1) *Rapport de rémunération*

* *biffer la mention inutile*

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0841.470.248
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	IMIO
Période de reporting	2018

	Nombre de réunions
Assemblée générale	5
Conseil d'administration	8
Bureau exécutif	1
Comité de rémunération	2

Comité d'Audit³	0
Comité de secteur #1⁴	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur #...	Néant
Comité de gestion	3

Membres du Conseil d'administration

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président	Marc Barvais	600,00 €	Rémunération brute : 600,00 € Pas de frais de déplacement	Néant	Néant	CA 100 % CG/BE 100 % CR 100 %
	Marc Barvais	5.942,15 €	Rémunération brute 5.713,50 € Frais de déplacement : 228,65 €	Salaires – DC de l'AG du 07/06/2018 Règles de rémunération – suite nouveau	Néant	

³ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité d'audit

⁴ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité de secteur

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

Vice-président Jusqu'au 07/06/2018 Administrateur après cette date	Jean-François Piérard	600,80 €	Rémunération brute : 425,00 € Frais de déplacement : 175,80 €	Néant	Néant	CA 38 % CG/BE 25% CR 50 %
Administrateur Jusqu'au 07/06/2018	Philippe Dubois	281,66 €	Rémunération brute : 200,00 € Frais de déplacement : 81,66 €	Néant	Néant	CA 63 % CG/BE 100 %
Vice-président A dater du 07/06/2018	Philippe Dubois	2.311,18 €	Rémunération brute : 2.142,54 € Frais de déplacement : 168,64 €	Salaire – DC de l'AG du 07/06/2018 Règles de rémunération – suite nouveau décret modifiant le CDLD	Néant	
Administrateur	Fernand Gingoux	459,31 €	Rémunération brute : 325,00 € Frais de déplacement : 134,31 €	Néant	Néant	CA 38 %
Administrateur	Guy Viallard	656,48 €	Rémunération brute : 475,00 € Frais de déplacement : 181,48 €	Néant	Néant	CA 50 %
Administrateur	Marie Neuberg	0,00 €	0,00 €	Néant	Néant	CA 0 %
Administrateur	Dominique Lugowski	627,21 €	Rémunération brute : 450,00 € Frais de déplacement :	Néant	Néant	CA 50 %

Administrateur	Fabian Lafontaine	0,00 €	177,21 €	Néant	Néant	CA 0 %
Administrateur	Véronique Denis-Simon	843,78 €	Rémunération brute : 675,00 € Frais de déplacement : 168,78 €	Néant	Néant	CA 86 %
Administrateur	Benoît De Hertogh	0,00 €	0,00 €	Néant	Néant	CA 0 %
Administrateur	Rudy Delhaise	898,68 €	Rémunération brute : 800,00 € Frais de déplacement : 98,68 €	Néant	Néant	CA 88 %
Administrateur	Philippe Jeanmart	0,00 €	0,00 €	Néant	Néant	CA 0 %
Administrateur	Benoît Dispa	829,03 €	Rémunération brute : 775,00 € Frais de déplacement : 54,03 €	Néant	Néant	CA 63 %
Administrateur	Denis Gorez	946,91 €	Rémunération brute : 775,00 € Frais de déplacement : 171,91 €	Néant	Néant	CA 88 %
Administrateur	Laurent Doucy	896,11 €	Rémunération brute : 750,00 € Frais de déplacement : 146,11 €	Néant	Néant	CA 43 % CG / BE 100 % CR 0 %
Administrateur	Jean-Marc Toussaint	844,40 €	Rémunération brute : 800,00 € Frais de déplacement : 44,40 €	Néant	Néant	CA 88 % CR 100 %

Administrateur	Robert Cappe	531,14 €	Rémunération brute : 500,00 € Frais de déplacement : 31,14 €	Néant	Néant	CA 100 % CG / BE 100 %
Administrateur	Françoise Ghiot	700,71 €	Rémunération brute : 550,00 € Frais de déplacement : 150,71 €	Néant	Néant	CA 50 % CG / BE 25 %
Administrateur	Martin Lempereur	0,00 €	0,00 €	Néant	Néant	CA 0 %
Administrateur	Florent Dufrane	144,29 €	Rémunération brute : 100,00 € Frais de déplacement : 44,29 €	Néant	Néant	CA 100 %
Administrateur	François Plume	973,44 €	Rémunération brute : 895,00 € Frais de déplacement : 78,44 €	Néant	Néant	CA 88 % CG / BE 67 %
Administrateur	Christophe Holzemann	0,00 €	0,00 €	Néant	Néant	CA 0 %
Administrateur	Danielle Hallet	585,04 €	Rémunération brute : 550,00 € Frais de déplacement : 35,04 €	Néant	Néant	CA 63 %
Administrateur	Augusta Wauters	265,05 €	Rémunération brute : 200,00 € Frais de déplacement : 65,05 €	Néant	Néant	CA 67 % CR 0 %
Administrateur	Marc Carlier	714,73 €	Rémunération brute : 550,00 €	Néant	Néant	CA 83 %

Administrateur	Dominique Frantzen	120,07 €	Frais de déplacement : 164,73 € Rémunération brute : 100,00 € Frais de déplacement : 20,07 €	Néant	Néant	25 %
Administrateur	Carine Matysiak	772,68€	Rémunération brute : 600,00 € Frais de déplacement : 172,68 €	Néant	Néant	CA 63 %
Administrateur	Brison Emmanuel	413,62 €	Rémunération brute : 350,00 € Frais de déplacement : 63,62 €	Néant	Néant	CA 60 %
Observateur	Alicia Monard	0,00 €	0,00 €	Néant	Néant	0 %
Observateur	François Adam	0,00 €	0,00 €	Néant	Néant	0 %
Observateur	Thierry Bertrand	Néant	Néant	Néant	Néant	%
Observateur	Bruno Deviron	Néant	Néant	Néant	Néant	%
Observateur	Louise Marie Bataille	Néant	Néant	Néant	Néant	%
Observateur	Michèle Boverie	Néant	Néant	Néant	Néant	%
Observateur	Cédric Jenmart	Néant	Néant	Néant	Néant	%
Total général	35	21.958,47 €	Rémunération brute : 19.301,04 € Frais de déplacement : 2.657,43 €	Néant	Néant	